

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/378  
29 novembre 1948

ORIGINAL : FRENCH

Troisième session  
TROISIEME COMMISSION

Dual distribution  
-----

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Chili : Texte proposé à la place de l'article additionnel présenté  
par Cuba (A/C.3/307/Rev.2)

Lorsqu'un régime foule gravement ou systématiquement les droits et libertés fondamentales de l'homme, les individus et les peuples possèdent, sans préjudice d'un appel aux Nations Unies, le droit de résister à l'oppression et à la tyrannie.

-----